

FORMATION LA RESPONSABILITE JURIDIQUE DES SECRETAIRES MEDICALES

Objectifs

Cette formation a pour objectif de former les secrétaires quant à leur responsabilité juridique.

Public Visé

Personnes travaillant dans des secrétariats médicaux, tout type de service confondu.

Durée

7.00 Heures en présentiel en présentiel
1 Jour

Pré Requis

Aucun

Parcours pédagogique

Le droit : notions générales et organisations de la justice

La notion de responsabilité

- Les responsabilités de réparation
 - La responsabilité civile
 - La responsabilité administrative (notions de faute de service et de faute détachable de la fonction)

- La responsabilité pénale: la répression

La répression la notion de faute pénalement sanctionnée

- La notion de faute pénalement sanctionnée

Les différentes infractions pouvant être poursuivies dans le cadre professionnel (violation du secret professionnel, exercice illégal de la médecine, non assistance à personne en péril, etc...)

- La responsabilité disciplinaire

L'information du patient

- La délivrance de l'information médicale (vis à vis du malade et de ses proches)
- Le consentement aux soins
- Les situations particulières (l'urgence, l'incapacité)
- La forme du consentement
- Le refus de soins

Le dossier patient (Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé)

- Contenu du dossier
- L'accès au dossier (par le patient, par ses ayants-droit-principe de la médiation)
- Procédure et modalités de la communication du dossier
- Les demandes émanant de tiers (sécurité sociale, assurance, justice, etc...)
- Responsabilité de l'établissement

Objectifs pédagogiques

- Informer, sensibiliser et rassurer les secrétaires quant à leur responsabilité professionnelle

ASFO GRAND SUD - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 76310897031

- Développer une qualité de relation avec le patient et son entourage en termes d'accueil et d'information
- Rappeler les principes du secret professionnel au personnel médical et administratif
- Examiner les problèmes pouvant survenir avec l'utilisation de l'informatique, de la télémédecine

Méthodes et moyens pédagogiques

Exposés théoriques (explication, synthèse), analyse de situations concrètes, ou de questions, tirées de l'expérience professionnelle des participants ou du formateur. Textes législatifs et réglementaires afférents aux sujets suscités, documents remis aux participants.

Qualification Intervenant(e)(s)

Juriste spécialisé en droit de la santé

Méthodes et modalités d'évaluation

Attestation de fin de formation, certificat de réalisation

Modalités d'Accessibilité

Accès PMR

Effectif

De 3 à 12 Personnes